

**NOTE AUX OPERATEURS  
N° 8**

**Objet : Délivrance des certificats d'exportation (prise en compte des jours fériés de l'année 2003).**

En application des règlements (CE) n° 382/2003 de la Commission pour les œufs et la viande de volaille, n° 383/2003 de la Commission pour la viande de porc et du règlement provisoire (en cours de signature) pour la viande bovine, dérogeant aux règles concernant la délivrance des certificats d'exportation, les dates de délivrance sont modifiées comme suit :

**1) Certificats d'exportation relatifs à la viande porcine, la viande de volaille et les œufs**

- Règle habituelle

Les demandes de certificat parvenues ou déposées à l'OFIVAL durant la semaine N (du lundi au vendredi) donnent lieu à une délivrance de certificat le mercredi de la semaine N +1.

- Cas du mercredi 23 avril 2003

Les dépôts de demande effectués dans la semaine du 14 au 18 avril donneront lieu à une délivrance de certificat le jeudi 24 avril.

- Cas du mercredi 11 juin 2003

Les dépôts de demande effectués dans la semaine du 02 juin au 06 juin donneront lieu à une délivrance de certificat le jeudi 12 juin.

- Cas du mercredi 23 juillet 2003

Les dépôts de demande effectués dans la semaine du 14 au 18 juillet donneront lieu à une délivrance de certificat le jeudi 24 juillet.

Cette note à pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

## 2) Certificats d'exportation relatifs à la viande bovine

– Règle habituelle

Les demandes de certificat parvenues ou déposées à l'OFIVAL le jour J donnent lieu à une délivrance le cinquième jour suivant le jour du dépôt de la demande.

- Les dépôts effectués du lundi 14 au mercredi 16 avril donneront lieu à une délivrance de certificat le jeudi 24 avril.
- Les dépôts effectués le lundi 28 avril donneront lieu à une délivrance de certificat le mardi 06 mai.
- Les dépôts effectués le lundi 05 mai donneront lieu à une délivrance de certificat le mardi 13 mai.
- Les dépôts effectués du lundi 26 au mardi 27 mai donneront lieu à une délivrance de certificat le mercredi 04 juin.
- Les dépôts effectués le lundi 11 août donneront lieu à une délivrance de certificat le mardi 19 août.
- Les dépôts effectués du lundi 29 au mercredi 31 décembre donneront lieu à une délivrance de certificat le mardi 06 janvier 2004.

Le Chef de la Division  
Échanges Extérieurs,

Jean-Claude THEVENIN



**N.B. : Les notes aux opérateurs éditées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 peuvent être consultées sur le site Internet de l' OFIVAL : [www.ofival.f/notes/note.html](http://www.ofival.f/notes/note.html)**

Cette note à pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.